

LE TRAIT-D'UNION

SYNERGIE-OFFICIERS

Les Groupes Interministériels de Recherches



« Pour que le crime ne paie pas
et que la sanction soit juste »



**SYNERGIE
OFFICIERS**

Revue trimestrielle
Avril 2024 • n°243 • 3,00 €

SOMMAIRE

SYNERGIE
OFFICIERS

Le trait d'union n°243

N° 243 - 1^{er} Trimestre 2024Revue trimestrielle d'information
du Syndicat Synergie-OfficiersAffilié à la CGC par le
canal exclusif de la Fédération
des Services Publics CFE-CGCPublication inscrite
à la commission paritaire de presse
sous le n° CPPAP :1020 S 05864
Valable jusqu'au 31 octobre 2025

Synergie-Officiers

3, Bd du Palais - 5^{ème} étage 75004 PARIS
Tél. : 01 40 13 02 85
bureau.national@synergie-officiers.com

Abonnement

Un an, 4 numéros : 10 €
Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85Directeur de la publication
Gaëlle JAMESRédacteur en chef
Isabelle TROUSLARD

Rédaction

Benjamin ISELLI, Frédéric BISANCON,
Linda BUQUET, Vanessa CIAPPARA et les
membres de la section des retraités.

Maquette et réalisation

Éditions Crépin-Leblond
14 rue du Patronage Laique
52902 Chaumont
Tél. : 03 25 03 87 48 Fax : 03 25 03 87 40

3 ÉDITO

4 DOSSIER DE FOND

- LES GROUPES INTERMINISTÉRIELS DE
RECHERCHES - « POUR QUE LE CRIME NE
PAIE PAS ET QUE LA SANCTION SOIT JUSTE »13 SYNERGIE-OFFICIERS
À LA RENCONTRE- SYNERGIE-OFFICIERS À LA RENCONTRE
D'UN OPÉRATEUR MAJEUR DU MI À
L'INTERNATIONAL - CIVIPOL

21 SOUVENONS-NOUS

- LES FLICS QUI MURMURAIENT À L'OREILLE
DES CHEVAUX24 GRILLE DE TRAITEMENTS
PARIS / IDF 202426 GRILLE DE TRAITEMENTS
PROVINCE 2024

À l'approche de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques et Paralympiques, je tiens à vous exprimer tout mon soutien dans la mission cruciale qui vous attend : assurer la sécurité de cet événement unique. Depuis plusieurs mois, nous avons sollicité à maintes reprises l'administration pour obtenir des éclaircissements et des évolutions sur l'organisation de ces Jeux, et les répercussions pour notre corps.

Les questions persistent, que ce soit en termes de logistique, d'effectifs et matériels, de planifications opérationnelles ou encore de missions à venir. La confiance dans le professionnalisme de l'ensemble des forces de l'ordre est totale et renouvelée ; il est néanmoins impératif que les policiers et gendarmes bénéficient de directives claires et détaillées pour mener à bien leur mission.

La majeure partie des effectifs se concentrera sur l'Île-de-France et les sites d'accueil des compétitions. Il est bien évidemment essentiel de soutenir tout autant ceux qui seront chargés des missions régaliennes en province, où les ressources seront limitées pendant la période estivale. La délinquance ne prenant pas de congés, vous serez amenés à demeurer vigilants et efficaces dans vos actions sur l'ensemble du territoire.

À cet égard, les cadres de la police nationale sont toujours en attente d'une véritable reconnaissance à la hauteur de leur engagement pendant cette période, et d'un protocole dédié promis par notre Ministre.

Alors que votre attention et celle de l'administration sont largement dominées par les JOP, les travaux sur la gestion du corps des officiers, et notamment la poursuite des discussions sur la démographie du corps de commandement, continuent, de même que l'élaboration de la liste des services éligibles à la prime de voie publique.

En ce qui concerne le défi de l'attractivité de la filière judiciaire, SYNERGIE-OFFICIERS préconise que l'expérimentation de nouveaux cycles horaires se fasse uniquement dans des services ciblés. La crise que connaît l'investigation au sens large, ne peut être résolue uniquement par l'introduction de nouveaux cycles horaires. SYNERGIE-OFFICIERS a toujours affirmé que le désintérêt pour les métiers judiciaires découle, entre autres, du volume de



GAËLLE JAMES

procédures en cours et de la complexité des procédures pénales pour des résultats parfois décourageants. Bien que ces expérimentations puissent éventuellement s'appliquer aux affaires de moindre envergure, SYNERGIE-OFFICIERS refuse catégoriquement, à ce stade, l'adaptation de ces cycles aux services judiciaires spécialisés dans la lutte contre

la criminalité organisée ou les infractions les plus graves, qui impliquent des missions, des enquêtes et une organisation spécifique pour lesquelles un régime cyclique ne semble pas compatible.

La DCIS est également engagée dans une réforme ; elle est actuellement confrontée à des défis supplémentaires liés à la relance de la réforme de la "fonction internationale du MIOM". Même si nos préoccupations ont été prises en compte lors de cette mission début 2023, nous n'avons pas été destinataires de rapports ou de conclusions.

Là encore, SYNERGIE-OFFICIERS s'interroge sur l'urgence de mener une telle réforme à l'approche des JOP. Ne serait-il pas plus prudent de prendre le temps nécessaire pour acquérir une compréhension approfondie des missions et du fonctionnement des différents services dédiés à l'international ? Ceci afin d'éviter tout risque de dégradation des ressources techniques et opérationnelles à l'étranger, une réduction des ressources humaines et financières, ou encore le remplacement des policiers et gendarmes par des personnels non opérationnels...

Vous l'aurez compris, nous entrons dans une période critique, par une sollicitation maximale de l'engagement des officiers de police.

Vous serez amenés à orchestrer, commander et diriger des opérations impliquant des effectifs qui parfois ne seront pas de votre ressort en raison du déploiement des renforts. Cela exigera de vous une gestion adaptée aux particularismes de chaque mission.

Les officiers devront en assurer le succès, malgré les divers imprévus, avec professionnalisme, responsabilité, et un engagement exceptionnel et sans faille. C'est pour cette raison que SYNERGIE-OFFICIERS reste inébranlable dans ses revendications et persévérera dans ses efforts de négociations en votre faveur.

Gaëlle James

Secrétaire Générale

LES GROUPES INTERMINISTÉRIELS DE RECHERCHES

« Pour que le crime ne paie pas et que la sanction soit juste »

Telle est la devise des Groupes Interministériels de Recherche (GIR) créés en 2002 initialement sous l'appellation de Groupes d'Intervention Régionaux. Le 41e GIR a vu le jour le 1er janvier 2024 à Nîmes. Depuis 2008 une coordination nationale des GIR a été mise en œuvre à la DCPJ, désormais à la DNPJ.

La place de l'officier de police est prépondérante au sein de ces groupes. En effet, si les GIR composés de près de 430 effectifs étaient auparavant dirigés par des membres du CCD, ce sont désormais, à quelques exceptions près, des membres du corps de commandement qui sont à leur tête. Il en est de même à la Coordination Nationale des GIR (CNGIR). On peut mesurer le chemin parcouru par les officiers de police et l'ancrage de leur positionnement en cadres de la police nationale. Ce poste de coordonnateur national, occupé en alternance par un colonel de gendarmerie et par un commissaire de police, qui fut même un temps dévolu à un contrôleur général, a été déflaté et est, depuis 2022, attribué à un officier de police. Le Trait d'Union s'est tourné vers Thierry Pezennec, commandant divisionnaire à l'emploi fonctionnel à la DNPJ et chef de la coordination nationale des GIR, afin qu'il nous présente dans un premier temps les GIR, puis les missions de coordonnateur national.

LES MISSIONS DES GIR ET LE RÔLE DE LA CNGIR

Comment fonctionne un GIR ?

Débuté en 2002 sous le format de 28 Groupes d'Intervention Régionaux, rebaptisés "Groupes Interministériels de Recherches" en 2019, le dispositif GIR a évolué pour atteindre le chiffre de 41 unités au 1er janvier 2023 sur le territoire national et en Outre-mer. Il regroupe près de 430 personnels issus, du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer (la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale), du ministère de l'Économie et des Finances et de l'Action et des comptes publics (la direction générale des Finances publiques, la direction générale des Douanes et Droits indirects et la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des fraudes) mais aussi de l'URSSAF et de l'inspection du travail.



Les GIR sont coordonnés au niveau national par le Comité interministériel de pilotage, assisté de la coordination nationale des GIR dans le cadre de la lutte contre l'économie souterraine qui sont chargés de définir leurs orientations prioritaires et d'inscrire leur action dans une démarche globale et interministérielle.

Au niveau local, le comité de pilotage régional est co-présidé par le préfet de région et les procureurs généraux du ressort, en associant étroitement les procureurs des autres ressorts judiciaires de la région.

Sous la gouvernance de ces autorités, le champ d'intervention des GIR est à la fois administratif et judiciaire. La collecte et le



AGENTS DU SERVICE PUBLIC

DÉCOUVREZ NOS ASSURANCES ADAPTÉES À VOS BESOINS.

REJOIGNEZ NOS PLUS DE
3,5 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

traitement des informations à caractère pénal, fiscal, douanier ou d'ordre public constituent l'essence même de ces structures. Les orientations générales sont définies par un comité de pilotage régional et/ou départemental, co-présidé par l'autorité administrative et judiciaire.

La zone de compétence judiciaire des GIR s'étend sur un à plusieurs départements.

Les GIR dépendent entièrement de leur service de rattachement (de la police ou de la gendarmerie nationale) sur le plan de la légalité judiciaire. La hiérarchie des normes n'autorise pas un fonctionnement autonome des GIR lesquelles ont été instaurées par une circulaire interministérielle.



Les GIR interviennent donc toujours en co-saisine avec un service judiciaire ou avec des administrations et services publics auxquels des lois spéciales attribuent certains pouvoirs de police judiciaire (article 28 du Code de procédure pénale), en matière de lutte contre l'économie souterraine et la délinquance lucrative organisée, pour le traitement d'affaires à raison de plusieurs critères particuliers :

- Leur typologie administrative ou judiciaire (trouble grave à l'ordre public, menace à la sûreté de l'État, criminalité financière ou organisée).
- Leur impact induit (gravité sociale de l'acte, montant du préjudice, dangerosité des mis en cause, personnalité des victimes, degré de perturbation de l'ordre public).
- La nature des infractions commises (non justification de ressources, recel, blanchiment, fraudes fiscales, sociales, douanières (la lutte contre les trafics de tabac, les contrefaçons et les contrefandons), escroqueries, trafic de stupéfiants, traite



des êtres humains, trafic d'objets volés, travail dissimulé, etc.).

- La complexité des investigations patrimoniales à conduire (évaluation et calcul du produit infractionnel, évaluation du patrimoine, identification des circuits du blanchiment et des avoirs).
- L'aire géographique de commission des faits : locale (zone de sécurité prioritaire, quartier de reconquête républicaine, quartier de la politique de ville), régionale, nationale voire internationale.
- La technicité du dossier.



QUEL EST LE RÔLE DE LA CNGIR ?

L'ensemble du dispositif est coordonné au niveau central par la Coordination nationale des groupes interministériels de recherches (CNGIR). Créée en 2009 par une circulaire du ministre de l'Intérieur



afin d'assurer une plus grande cohérence dans le suivi de l'action des GIR, la CNGIR est une structure composée de 5 personnels (PN et GN), placée dès sa création au sein de la DCPJ, renommée DNPJ dans le cadre de la réforme de la PN. Elle est rattachée à la sous-direction de la lutte contre la criminalité financière de la Direction centrale de la police judiciaire depuis janvier 2022.



Le poste de coordonnateur était attribué en alternance entre la PN et la GN à un commissaire de police ou à un colonel de la gendarmerie. Depuis juillet 2022, le poste de commissaire a été déflaté au profit d'un officier de police à l'échelon fonctionnel avec l'attribution de l'allocation de chef de service. L'alternance entre les deux forces est toujours d'actualité, chacune d'elles occupant soit le poste de chef, soit le poste d'adjoint.



Les missions de la CNGIR se déclinent autour de plusieurs axes :

- La centralisation des informations relatives au fonctionnement et à l'activité des GIR aux fins d'analyse.
- L'accompagnement ciblé des GIR (formations, points juridiques, ressources humaines, matériel, audits de fonctionnement, etc.).
- L'animation du partenariat interministériel.
- La participation aux réflexions sur

d'éventuelles évolutions normatives, organisationnelles et opérationnelles. La participation aux différents comités de pilotage territoriaux organisés par les GIR locaux.

- Le suivi du secrétariat du comité de pilotage national auquel elle présente le bilan annuel des GIR.

- La réalisation d'action de communication en interne et en externe pour valoriser l'action des GIR.

Ce dispositif s'appuie sur un bureau de liaison constitué de référents de la police, de la gendarmerie, des douanes, des services fiscaux et des organismes sociaux.



QUEL EST L'INTÉRÊT D'UNE STRUCTURE GIR ?

En 20 ans d'existence, les GIR ont su atteindre l'âge de la maturité et trouver leur place dans le paysage administratif et judiciaire français. Ils constituent en cela, une forme réussie de réforme de l'État, une sorte d'incarnation moderne de l'action interministérielle. Les GIR se sont imposés comme un modèle efficace de rationalisation des moyens de l'État et de mise en synergie de l'action de ses services.

La coopération interministérielle prend tout son sens dans l'articulation entre les volets judiciaires et administratifs, démontrée au quotidien dans la participation des GIR aux différentes instances que sont les Comités départementaux antifraudes



(CODAF), les Cellules de lutte contre l'islam radical et le repli communautaire (CLIR), les Cellules de lutte contre les trafics (CLCT), les états-majors de sécurité (EMS) et les Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS). Ces participations permettent de décloisonner les échanges d'information entre les administrations et d'identifier des objectifs à valeur ajoutée.

L'implication judiciaire quotidienne avec le service porteur pour démontrer l'infraction productrice de richesses illégales se réalise en synergie avec un traitement du volet blanchiment et patrimonial permettant *in fine*, l'identification et la saisie des avoirs criminels :

- En étroite collaboration avec les magistrats et les services porteurs en adoptant une stratégie dynamique et novatrice.

- En sensibilisant les enquêteurs sur la pertinence des enquêtes patrimoniales.

- En informant et formant les enquêteurs à l'identification et la saisie des avoirs criminels.

Les GIR ont ainsi contribué à l'identification et à la saisie de près de 280 millions d'euros sur un total de 870 millions d'euros d'avoirs criminels identifiés et saisis par les forces de sécurité intérieure en 2022 (soit une part de plus de 30 %).

Le développement de l'expertise des GIR en matière des saisies des avoirs criminels, appuyée par les réformes législatives, se reflète dans leur bilan sur les 12 dernières années :





- 46 millions d'euros de patrimoine identifié et saisi en 2010 contre 280 millions euros en 2022, soit un total de plus de 2,3 milliards d'euros sur la période.

Les GIR constituent donc un modèle très rentable, aussi bien pour le budget de l'État que pour les directions générales elles-mêmes qui concourent à son fonctionnement et à la formation des personnels.

L'activité des GIR ne se limite pas à une "fonction support" des services porteurs notamment afin de réaliser des investigations patrimoniales dans le cadre des enquêtes. Au contraire, l'autonomie des GIR dans leurs actions administrative et judiciaire et leur approche pluridisciplinaire est un atout indispensable pour lutter contre le développement des activités économiques productives clandestines évoluant en parallèle de l'économie légale, par la mise en place d'entraves judiciaires, douanières et administratives.

Si ce modèle est aujourd'hui aussi efficace, c'est parce qu'il repose sur des personnels dotés d'un haut niveau de compétence et d'expertise.

Il est important de souligner le rôle fondamental des personnels DGFIP et DGDDI. Les premiers notamment constituent la véritable pierre angulaire du dispositif des GIR sans lesquels ils ne pourraient tout simplement pas travailler. Ces agents concourent ainsi pleinement à la mutualisation et à la circulation des informations entre les GIR et leurs administrations de rattachement. Leurs analyses des dossiers leur permettent de mettre en évidence les potentielles infractions fiscales ou douanières et de proposer au chef de GIR un traitement adapté des infractions constatées, soit par la mise en œuvre de l'action fiscale en parallèle de l'action publique, soit par le pouvoir de la transaction douanière.



CONCLUSION

L'action des GIR est aujourd'hui connue et reconnue par l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'économie souterraine. L'enquête de blanchiment et patrimoniale menée par les GIR au quotidien permet de positionner ces structures à vocation interministérielle dans le paysage répressif national de manière complémentaire et non concurrentielle avec les services judiciaires territoriaux de la police, de la gendarmerie et des douanes.

Devenu un volet majeur de toute enquête judiciaire, l'approche patrimoniale nécessite également un haut niveau d'engagement des enquêteurs. Ce niveau est d'autant plus élevé et exigeant que le nombre d'appels des décisions de confiscation soulevé par les avocats ne cesse d'augmenter.

L'engagement des GIR sur ces différents sujets requiert une plus grande technicité procédurale de la part de l'ensemble des personnels.

La lutte contre l'économie souterraine et la délinquance lucrative organisée, demande une plus grande connaissance des phénomènes et réseaux financiers. La formation continue des personnels est indispensable pour répondre aux enjeux de la délinquance lucrative organisée et de l'économie souterraine, et venir en réponse à deux exigences fortes : mieux former les personnels quelle que soit leur administration d'appartenance afin d'accroître les performances, et valoriser les affectations des personnels au sein des GIR afin de les rendre encore plus attractifs.

Le dernier point d'amélioration rappelé de façon régulière aux services d'enquêtes est l'incitation à faire appel au GIR dès lors qu'ils entament des investigations sur des faits illicites se rattachant à l'économie souterraine, à la délinquance lucrative organisée, et à la nécessité de déployer une enquête de blanchiment et patrimoniale poussée. La co-saisine des GIR doit être initiée le plus en amont possible dans l'enquête, afin de ne pas retarder les investigations et la saisie des avoirs criminels en France ou à l'étranger.



LA MGP, PREMIÈRE EN SANTÉ ET PRÉVOYANCE*



VOTRE SATISFACTION, NOTRE MISSION

Classement

Opinion Assurances

*Depuis 2021, le classement des « meilleures assurances et mutuelles santé », établi de façon indépendante par le site [opinion-assurances.fr](https://www.opinion-assurances.fr), place la MGP en tête sur le critère de la satisfaction à partir des notes et avis vérifiés des internautes de la communauté d'Opinion Assurances. Classement consultable sur <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-sante.html> et <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-prevoyance.html>



MGP
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police, dite MGP - mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - immatriculée sous le n°775 671 894 - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 06/23 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

THIERRY PEZENNEC, commandant divisionnaire à l'emploi fonctionnel, coordonnateur national des GIR



Le Trait d'Union : Peux-tu te présenter afin de donner un aperçu de ta carrière et de ton parcours dans la police nationale ?

Thierry Pezenec : Je suis Thierry Pezenec, commandant divisionnaire fonctionnel, coordonnateur national des groupes interministériels de recherches depuis bientôt 2 ans. Je reviendrai sur mes fonctions ultérieurement.

Issu du concours interne, sorti de l'ENSP en juillet 2002 (6e promotion), j'ai intégré un groupe de lutte contre le blanchiment au sein de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF).

Sans diplôme spécifique et n'ayant aucune connaissance particulière sur la matière financière, je souhaitais intégrer la filière investigation après une première partie de carrière en tant que gardien de la paix au sein d'une unité mixte d'anticriminalité et d'ordre public, puis de la section

de recherches des renseignements généraux des Hauts-de-Seine.

L'appellation "grande délinquance financière" peut paraître abscons et faire penser de prime abord à la délinquance en col blanc. Or, l'OCRGDF traite des dossiers de blanchiment de la criminalité organisée, des escroqueries d'ampleur nationales ou internationales, des biens mal acquis, de l'identification et de la saisie des avoirs criminels, et possède en son sein, une brigade de recherches et d'interventions dédiée à la matière (rattachée au réseau BRI).

Revenons à mes débuts au sein de la DCPJ, je suis positionné à ma sortie d'école en tant que "simple" enquêteur, 5e de groupe (!) : cela surprend aujourd'hui ! Mais au début des années 2000, les offices centraux étaient composés essentiellement d'officiers et de commissaires.

J'avais donc tout à apprendre sur le sujet. J'ai commencé par une longue séquence d'apprentissage, par des formations, et en parallèle la réalisation d'enquêtes de grandes envergures.

La matière m'a vite intéressé et l'horizon du positionnement s'est éclairci au gré des départs des officiers plus anciens.

En 2005, encore jeune lieutenant, je rejoignais un poste d'adjoint d'un nouveau groupe au sein de



la section de lutte contre le blanchiment. Deux ans plus tard, et avec le grade de capitaine, le chef de service me confiait la gestion d'un groupe d'enquêtes toujours dans la même matière. Parallèlement à ces nouvelles fonctions, le chef de section (un ancien commandant divisionnaire fonctionnel) me proposait d'animer des actions de formation-sensibilisation sur le blanchiment et l'économie souterraine auprès des collègues de PJ que je continue encore aujourd'hui.

En 2011, un nouveau challenge m'était proposé par la prise en compte du groupe de lutte contre le financement du terrorisme. Tous les dossiers se trouvaient être en co-saisine avec la sous-direction anti-terroriste et/ou avec l'ex-DCRI (DGSJ). J'apportais ainsi d'autres connaissances à mon actif.

Au cours de cette première partie de parcours, j'avoue avoir trouvé un réel épanouissement dans le travail par le traitement de procédures compliquées d'envergure nationale et internationale, mais ô combien intellectuellement enrichissantes. Les dossiers de criminalité organisée ou de financement de terrorisme nous amenaient à réaliser des déplacements en province (Pays basque, Occitanie, Côte d'Azur, la Corse, notamment) ou en Outre-mer (Martinique, Guadeloupe) mais également à l'étranger (Belgique, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Italie, Algérie, Panama, Hong Kong). Les voyages professionnels forment l'expérience.

En 2014, au grade de capitaine, je postulais sur le poste de chef de la section de lutte contre les escroqueries et les fraudes communautaires toujours au sein de l'OCRGDF sur lequel je restais 5 années et qui permettait de prendre le grade de commandant. Nouveau poste, nouvelle expérience, deux groupes d'enquêtes gérés chacun par un officier constituaient la structure.

Je découvrais une nouvelle criminalité organisée et opportuniste, qui n'hésite pas à scruter chaque faille du dispositif économique étatique et la faiblesse psychologique voire la cupidité d'une partie de la population (toute catégorie sociale confondue) pour détourner un maximum de fonds.

Hormis le suivi des enquêtes au long cours des deux groupes, mon rôle consistait notamment à réaliser des analyses des phénomènes, à être force de propositions et de réflexions portant sur des évolutions opérationnelles, organisationnelles dans la gestion de ces escroqueries de masse et à réaliser des actions de sensibilisation/prévention concernant ces escroqueries auprès des secteurs public et privé.

En juillet 2019, était créée la nouvelle sous-direction de lutte contre la criminalité financière (SDLCF) au sein de laquelle est rattaché l'OCRGDF et également un second office, l'OCLCIFI (Office Central de Lutte contre la Corruption et les Infractions Financières et Fiscales).

La nécessité d'analyser de manière plus professionnelle la criminalité financière, engendrait la création, en décembre 2019, du service d'information, de renseignement, d'analyse stratégique sur la criminalité organisée dédiée à ce sujet (SIRASCO financier), rattaché, fonctionnellement, au SIRASCO central.

Attiré par ce nouveau challenge, je postulais immédiatement sur le poste. Nouvelle expérience, et surtout une nouvelle sortie de ma zone de confort, cette structure était à constituer entièrement. Je récupérais l'ancien personnel de la documentation opérationnelle de l'OCRGDF composée d'actifs et d'administratifs, et créais un groupe opérationnel en charge du recrutement d'informatique et de la gestion des techniques spéciales d'enquêtes en matière administrative. Afin de développer l'aspect analyse, je recrutais une contractuelle, un apprenti et des stagiaires en Master 2.

Sur ce poste et notamment lors du confinement de mars-avril 2020 passé pour ma part au bureau avec une partie de l'équipe, j'ai appris et vécu le décloisonnement des services et ministères. Une Task Force avait été créée pour lutter contre les tentatives et escroqueries en cours. Nous avons fait vivre cette interministérialité qui a permis de faciliter l'échange d'informations, la création d'un guide complet de lutte contre les fraudes, et des rencontres régulières pour se tenir mutuellement informé des évolutions des agissements de la criminalité financière.

Je pense avoir vécu à ce moment-là, l'un de mes postes les plus enrichissants tant dans la qualité des échanges entre les administrations que les relations avec le secteur privé, mais aussi d'un point de vue humain avec le personnel qui composait cette structure.

Au printemps 2022, le DGPN annonçait par l'ouverture d'un TG, la déflation du poste de coordonnateur national des groupes interministériels de recherches, unités en charge de la lutte contre l'économie souterraine.

Ce poste, en alternance avec la DGGN, était occupé auparavant par un commissaire de police et du côté de la gendarmerie, par un officier au grade de colonel.

Nouveau challenge, nouvelles perspectives de carrière, je postulais sur ce poste et me retrouvait ainsi nommé le 1er juillet commandant divisionnaire fonctionnel avec l'allocation chef de service : 20 ans après ma sortie de l'ENSP.

Le Trait d'Union : Peux-tu nous présenter tes missions de coordonnateur national des GIR ?

T. P. : La CNGIR est une petite structure composée de cinq effectifs : un chef (officier PN ou GN), un adjoint (et inversement officier PN ou GN), un sous-officier de la gendarmerie, un membre du corps d'encadrement et d'application (CEA) et un personnel administratif (PATS) de la police nationale. Depuis ce début de l'année, sa composition s'est réduite à deux personnels : le chef et le sous-officier de gendarmerie.

Sans interférer dans le pilotage de chacun des 41 GIR en métropole et en Outre-mer (plus de 420 personnels de la PN, GN, DGFIP, DGDDI, et de quelques agents d'administrations partenaires), assuré par les autorités administratives et judiciaires territoriales, ni dans leur commandement qui relève des différentes autorités hiérarchiques, la CNGIR, et donc le coordonnateur, est notamment chargée des missions suivantes :

- Centralisation des informations relatives à l'activité et au fonctionnement des GIR, rédac-

tion annuelle du bilan national des structures.

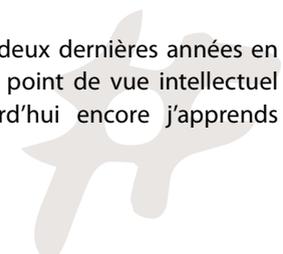
- Accompagnement des unités : suivi des effectifs, de la logistique, assistance technique et juridique, formation initiale et continue, création de supports pédagogiques, visite des structures et organisation du séminaire annuel des chefs GIR.
- Animation du partenariat interministériel.
- Force de propositions et de réflexions portant sur d'éventuelles évolutions normatives, organisationnelles et opérationnelles des GIR.
- Réponse aux commandes du CAB DG ou du CAB MIOM.
- Participation aux comités de pilotage territoriaux.
- Actions de communication interne à travers des interventions lors de sessions de formation ou de séminaires.
- Actions de communication externe (bulletin d'activité bimestriel et interviews dans la presse) afin de valoriser l'activité pluridisciplinaire et interministérielle des GIR.

Quotidiennement, je ne m'ennuie pas !

Le métier est passionnant. Être coordonnateur, c'est animer le réseau des GIR, veiller au suivi des priorités d'action, avoir une vision transversale nationale de l'activité judiciaire et administrative des structures. C'est également un poste qui demande, à mon sens, un fort niveau de connaissance financière. La lutte contre l'économie souterraine et la

délinquance lucrative organisée demande une plus grande connaissance des phénomènes et réseaux financiers et exige une plus grande expertise/technicité du personnel GIR. Le stage initial "enquêteur spécialisé GIR" est complété par des interventions annuelles ponctuelles sur des sujets particuliers et la rédaction de fiches de connaissances réalisées par la CNGIR.

Finalement, ces vingt-deux dernières années en PJ ont été riches d'un point de vue intellectuel et humain, et aujourd'hui encore j'apprends toujours.



SYNERGIE-OFFICIERS À LA RENCONTRE D'UN OPÉRATEUR MAJEUR DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR À L'INTERNATIONAL : CIVIPOL



« CIVIPOL, l'opérateur de coopération technique du MININT à l'international, s'attache à bâtir un monde plus sûr. Nous sommes présents dans plus de 80 pays sur l'ensemble des continents pour construire, avec des États partenaires, des réponses conjointes à des défis sécuritaires partagés. Nous agissons dans le cadre de projets mis en œuvre sur financements européens. » Voilà comment le préfet Yann Jounot, aujourd'hui PDG de CIVIPOL et président du réseau international des salons MILIPOL dédiés à la sécurité intérieure des États, définit l'opérateur de coopération technique du ministère de l'Intérieur à l'international.

SYNERGIE-OFFICIERS souhaitait, par la voix du commandant Thomas Valetas, détaché à CIVIPOL Conseil depuis 3 ans, vous faire partager son expérience au service des intérêts français et européens dans un parcours international.

Son engouement pour la coopération internationale a débuté à la DCPAF où Thomas effectue plusieurs missions pour l'agence Frontex. Une expérience professionnelle qui lui a tout naturellement permis d'intégrer à l'issue, un poste à la DCIS dans un SSI des Balkans. C'est à son retour et marqué par les attaques sur Paris, que la DCIS l'a enjoint à rejoindre un poste au sein de la DG home affair avec détachement dans les délégations UE Syrie et Liban.



Le Trait d'Union : Bonjour Thomas, peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Thomas Valetas : Après des affectations à la PP en voie publique et judiciaire, la DCPAF, puis la DCIS, j'ai intégré l'Union européenne pendant 4 années. Travailler aujourd'hui pour CIVIPOL, opérateur du ministère de l'Intérieur est une suite logique : le principal bailleur international est l'Union européenne ; comprendre le fonctionnement de cette institution, ses financements et la création de projets s'avèrent utiles avant de les implémenter. La mise en place est le rôle de CIVIPOL CONSEIL ;



Formation PVE

CIVIPOL étant une société majoritairement privée même si le directeur est un préfet. J'apprécie, à ce titre, le contrat de droit privé qui me lie à eux et ses conséquences : ne pas atteindre des objectifs implique d'être remplacé.

Le Trait d'Union : Où exerces-tu tes fonctions ?

T. V. : Je travaille donc au Liban depuis 7 années : DUE en charge du Liban et de la Syrie puis CIVIPOL.

Dire que je connais ce pays serait "présomptueux" car j'y ai subi l'explosion du port en août 2020, la plus grave crise économique de l'histoire mondiale et enfin aujourd'hui, un état de guerre : les transformations liées à ces événements affectent terriblement la population et changent toutes nos perspectives.

Le Trait d'Union : En quoi consistent tes fonctions ?

T. V. : Je représente CIVIPOL sur le pays et fait partie d'un consortium dont la FIIAPP (opérateur espagnol) a le lead. Le projet s'appelle "promoting community policing to Lebanon" et est divisé en trois composantes. J'ai la direction de l'une d'elles

(la FIIAPP en ayant les deux autres). C'est un projet de 15 millions d'euros, et j'ai la gestion directe d'une enveloppe de 1,5 millions d'euros hors achats d'équipements.

C'est bien entendu une grande responsabilité impliquant des audits et évaluations de l'Union européenne à peu près tous les six mois.

Le Trait d'Union : Quelles sont les phases d'un projet européen ?

T. V. : Le temps d'un projet débute avec sa conception ; le plus souvent, l'initiative est celle de l'Union européenne, mais elle peut aussi émaner d'experts indépendants, d'un opérateur, voire des représentants d'états membres.

L'UE doit bien sûr approuver la pertinence de l'action, qui logiquement doit aussi s'inscrire en harmonie avec la volonté régionale des états membres et des objectifs prédéfinis.

Une "note de concept" est rédigée, et est par la suite transformée en "document d'actions", sorte de cahier des charges. La mise en place d'un projet peut prendre plus d'un an, et son implémentation 4 années.



INTÉRIALE

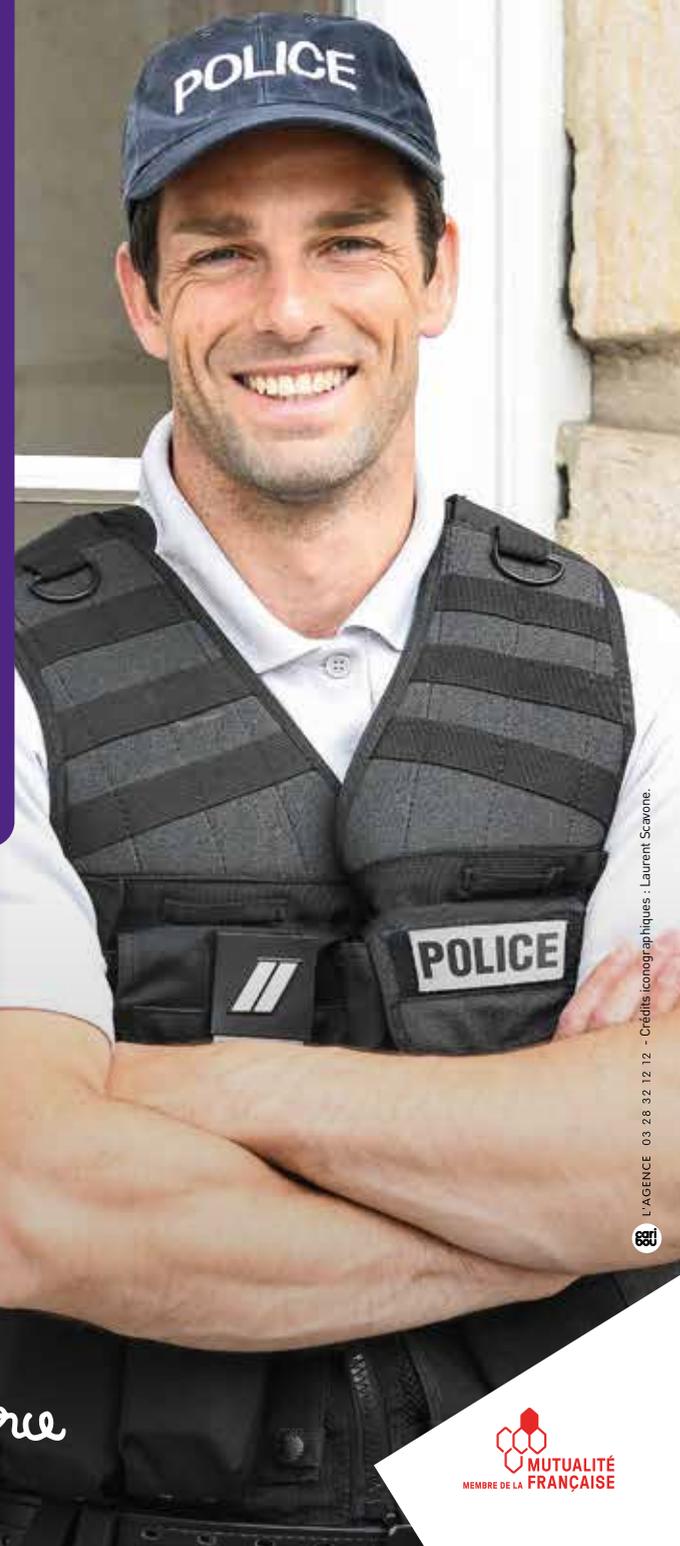
**PARCE QUE VOTRE
ENGAGEMENT
N'A PAS DE PRIX**

**NOUS PROTÉGEONS
VOTRE TRAITEMENT
+ VOS PRIMES**

COMPAREZ !

Et bénéficiez du tarif prévoyance
et santé le plus juste*.

**MUTUELLE
ENGAGÉE**



L'AGENCE 03 28 32 12 12 - Crédits iconographiques : Laurent Scavone.

La confiance, *notre force*

* Voir conditions sur www.interiale.fr/bilan

**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**
MEMBRE DE LA

Ce sont des temps très longs qui nécessitent forcément des adaptations au contexte géopolitique changeant.

L'action du projet obéit à un "cadre logique" et la compréhension de sa mise en place est sans doute la phase la plus compliquée.

Ce *logframe* définit l'objectif global à atteindre et la somme de tous les sous-objectifs permettant d'y parvenir.

L'expert principal qui est recruté, identifie le type d'expertise dont il va avoir besoin, en définissant des activités et rédigeant des termes de référence. L'expert recherche toujours des retours en sécurité intérieure bénéfiques pour son pays. La DCIS et ses SSI jouent donc des rôles primordiaux de courroie de transmission avec des services du MININT pour relayer les expressions de besoin. Mais le projet peut aussi avoir recours à des experts ou sociétés privées. Un processus de sélection d'experts à court terme est systématiquement mis en place avec, *a minima*, trois compétiteurs.

Ces phases de recrutements d'expertises courts termes sont d'ailleurs scrutées par les évaluateurs de l'UE.

Un rapport d'activité est systématiquement rédigé en fin de mission avec des recommandations détaillées, qui souvent entraînent de nouvelles sous-activités non perçues au départ.

Chaque 6 mois, un comité directeur de pilotage est réuni sous la présidence de l'Union européenne et du bénéficiaire (représentants ministériels de l'État). Une série d'indicateurs est scrutée et permet de mesurer et vérifier l'efficacité du projet ; ils mesurent aussi l'évolution favorable pour le bénéficiaire.

N.B : Une activité peut être excellente en elle-même sans avoir de résultats ou d'impacts positifs pour le pays bénéficiaire. Il s'agit d'un équilibre très difficile à trouver.

Le Trait d'Union : Quels sont les avantages de ce métier ?

T. V. : Qu'il s'appelle en anglais *KEY EXPERT* (directeur de composante) ou coordinateur de projet, il s'agit d'un métier à responsabilités par rapport à l'enjeu financier important, mais surtout par rapport à l'impact direct sur les bénéficiaires. "Se rendre utile", c'est ce que recherche tout policier en début de carrière.



Formation premier intervenant





Remise diplôme par CDT Valetas

L'expert principal est un chef d'orchestre créatif qui engage ceux qu'il considère comme les meilleurs pour mener à bien le projet. Enfin, l'expertise apportée est directement associée au drapeau français. Une activité bien réalisée reflète donc l'excellence policière à la française : il ne faut donc pas se tromper dans son choix.



Comme Thomas, de nombreux officiers de police en activité ou retraités, riches d'un savoir-faire et d'une expertise, franchissent le pas pour rejoindre CIVIPOL et construire avec les États partenaires des réponses à des thématiques communes de sécurité intérieure. Experts des questions de sécurité, ces officiers de police exercent pour le compte de CIVIPOL sur le terrain à la satisfaction de tous les acteurs dédiés à la sécurité. Ces actions sont coordonnées depuis le siège parisien par les responsables de projets avec des circuits courts

de décision qui garantissent aux équipes projets, une forte opérationnalité dans la mise en œuvre de leurs actions.

Le 18 mars 2024, à Sarajevo, le préfet Jounot a inauguré le premier bureau de représentation de CIVIPOL en Bosnie-Herzégovine. La cérémonie a eu lieu en présence de l'ambassadeur de France, et des représentants de la délégation de l'Union européenne. Cette implantation dans les Balkans permet de marquer, de manière officielle, la volonté de l'opérateur de coopération technique internationale du ministère de l'Intérieur français de s'inscrire durablement dans cette région, conformément à la stratégie interministérielle pour les Balkans occidentaux lancée en 2019.

À l'heure où dans le monde, crimes organisés, trafics et terrorisme repoussent sans cesse les limites et les frontières, voilà des perspectives pour celles et ceux qui fort de leur expérience, souhaitent s'engager sur des théâtres d'opérations extérieures, où ils sauront mettre en valeur le savoir-faire de la police nationale au service de l'Europe et de notre pays, en particulier.

C'est dans cet esprit que SYNERGIE-OFFICIERS continuera à défendre les intérêts des officiers de police, afin qu'ils continuent à être positionnés sur des postes stratégiques, à haute visibilité et à responsabilités qu'ils occupent déjà à la satisfaction générale.

Cyril Leteuil
Conseiller technique national DCIS/Outre-mer/
services externes

Connaissez-vous vraiment la police ?

Découvrez l'histoire contemporaine et populaire de cette institution au travers de ses témoignages, uniformes, matériels et véhicules. Grâce à nos partenaires de l'Amicale police et patrimoine, retrouvez une chronique historique pour mieux comprendre la maison police.

SOUVENONS-NOUS : LES FLICS QUI MURMURAIENT À L'OREILLE DES CHEVAUX



La police montée est d'origine anglo-saxonne, prestige inhérent à son panache, mélange de clinquant et de fantaisie martiale. Mais chez nous, où la critique est facile et féroce, la police montée représentait au sein de la turbulence parisienne, plus un sujet de Vaudeville, une ère révolue, le parallèle de deux âges : celui du moteur à crottin et celui du moteur à essence.

Une chronique de 1936 du Journal syndical de la police parisienne reprend l'état d'esprit de l'époque sur la nécessité d'avoir une police à cheval dans un Paris en pleine expansion où circulait déjà un bon nombre de véhicules à moteur. Son instauration dans la capitale résulta d'une visite effectuée à Londres en 1923 en tant que chef de la délégation près de la police londonienne, par monsieur Armand Massard, à l'époque vice-président du conseil municipal de Paris et rapporteur du budget de la police. À son retour, il soumettait à l'approbation de ses collègues, un projet de création d'une police montée destinée à la circulation qui selon ses dires, possédait dans une ville d'importance comme Paris une incontestable utilité. Appuyé par monsieur le rapporteur du budget de la police à la tribune du conseil municipal, le projet fut voté et sa mise en exécution réalisée. Le public parisien put voir sur certains carrefours, les premiers spécimens de ce nouvel élément de la sécurité publique tant vanté par la presse de toute opinion.





COMMENT S'INSCRIRE SUR ALLIANCE AVANTAGES ?

01.



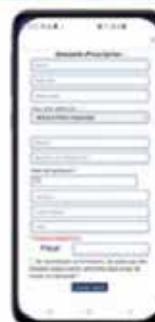
JE ME RENDS SUR
WWW.ALLIANCEAVANTAGES.FR
PUIS JE CLIQUE SUR
«ACCUEIL» ET SUR LE BOUTON
«S'INSCRIRE».



02.

JE RENSEIGNE LE FORMULAIRE
D'INSCRIPTION

JE RECOIS UN COURRIEL
QUI ME PERMET DE
DEFINIR
MON MOT DE PASSE.
ET VOILÀ C'EST FINI...



04.

JE PROFITE DE L'ENSEMBLE DES OFFRES
ALLIANCE AVANTAGES

ET POUR NE RATER AUCUNE DE NOS VENTES FLASH ET
ÊTRE INFORMÉ EN TEMPS REEL DE L'ENSEMBLE DE NOS
OFFRES, FLASHÉZ LE QR CODE ET ABONNEZ VOUS À NOTRE
PAGE FACEBOOK.



La police montée était née à Paris, en même temps que cette dynastie qui est la "motorisation" des services actifs de contrôle de la circulation de la préfecture de police. Les premiers résultats ne furent pas négligeables, notamment du point de vue psychologique. Avec curiosité tout d'abord, puis intérêt, les Parisiens accueillirent ces policiers d'un nouveau genre avec un respect évident : celui dû à un homme aux assises plus élevées que les autres. Un Preux à l'orée d'un tournoi. Omnibus, véhicules hippomobiles de toutes sortes, engins à moteur s'arrêtaient et repartaient avec autant de régularité sous le signe noble de ce policier à cheval "moderne" à l'excès, et en tout point sympathique.

Cette sympathie, il l'a toujours conservée par ailleurs et pour une raison simple et majeure : il était peut-être le seul gardien de la paix qui ne dressait pas de contravention. Il en était pourtant tout à fait apte, mais cela n'était pas pratique sans revers. Beau le cheval, mais encombrant. Et puis il fallait en descendre pour dresser le constat et cela aurait porté un coup terrible au prestige incontesté et incontestable du policier monté.

Donc, la seule et unique alternative était de siffler et... de laisser courir... Les cavaliers en 1936 étaient au nombre de 12, hébergés à la caserne Tournon affectée normalement à la légion de la Garde républicaine. Les gardiens montés y possédaient leur point central d'attache, commandé, il est vrai, comme pour les gardiens motocyclistes, par leur indispensable monture.

Il serait inutile de faire un parallèle entre la police montée et la police motocycliste car leur mission respective différait totalement. Et même avec la meilleure volonté, on ne pouvait remplacer l'une par l'autre. Le policier monté ne pouvait rouler à 120 km/h et le motocycliste ne pouvait tenir l'équilibre à l'arrêt sur sa moto durant 3 paires d'heures. Mais ceci n'empêchait pas de doser l'utilité de l'une ou de l'autre branche.

Personne ne contestera l'utilité de la police motocycliste ou automobile. Mais la raison primant le sentiment, déjà en 1936 on concluait à l'égalité inverse en ce qui concernait la police montée pour régler la circulation. Et tout concourait malheureusement à ce verdict, l'époque, les circonstances, la réalité des faits. La police montée fut supprimée en 1937 juste avant la Seconde Guerre mondiale, puis au sortir de la guerre, les feux tricolores se généralisèrent (premier feu rouge en 1923 avec une sonnerie et en 1933 pour les tricolores).

La police montée parisienne, inaugurée par Charles Pasqua en 1994, vit son retour non plus au milieu des carrefours, mais dans les bois de Boulogne et Vincennes, là où il est normal, à notre époque, de voir des chevaux.

Pour en savoir plus, vous pouvez-vous rendre sur le site Internet de l'Amicale Police Patrimoine : <http://www.amicale-police-patrimoine.fr>

Dominique Chagrot
Président de l'Amicale Police et Patrimoine

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES
DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT
EN POSTE A PARIS ET EN ILE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2024

GRADE	ECHOLON	IB	INDICE MAJORES	DUREE ECHOLON	VALEUR DU POINT	TRAITEMENT INDICIAIRE	IR 3%	ISSP	NBI	IRP
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	E. Spécial	HEA3	977		59,0734	4 809,56	150,19	1 130,25	196,91	454,00
		HEA2	930	1 an	59,0734	4 578,19	143,25	1 075,87	196,91	454,00
		HEA1	895	1 an	59,0734	4 405,89	138,08	1 035,38	196,91	454,00
	4e	1027	835	2 ans	59,0734	4 110,52	129,22	965,97	196,91	454,00
	3e	1015	826	2 ans	59,0734	4 066,22	127,89	955,56	196,91	454,00
	2e	930	761	2 ans	59,0734	3 746,24	118,29	880,37	196,91	454,00
	1er	890	730	2 ans	59,0734	3 593,63	113,72	844,50	196,91	454,00
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E. Spécial	HEA3	977		59,0734	4 809,56	144,29	1 130,25		660,00
		HEA2	930	1 an	59,0734	4 578,19	137,35	1 075,87		660,00
		HEA1	895	1 an	59,0734	4 405,89	132,18	1 035,38		660,00
	4e	1027	835	3 ans	59,0734	4 110,52	123,32	965,97		660,00
	3e	1015	826	3 ans	59,0734	4 066,22	121,99	955,56		660,00
	2e	930	761	2,5 ans	59,0734	3 746,24	112,39	880,37		660,00
	1er	890	730	2,5 ans	59,0734	3 593,63	107,81	844,50		660,00
COMMANDANT DE POLICE	7e	1015	826		59,0734	4 066,22	121,99	955,56		454,00
	6e	995	811	2,5 ans	59,0734	3 992,38	119,77	938,21		454,00
	5e	930	761	2,5 ans	59,0734	3 746,24	112,39	880,37		454,00
	4e	878	721	2 ans	59,0734	3 549,33	106,48	834,09		454,00
	3e	830	685	2 ans	59,0734	3 372,11	101,16	792,45		454,00
	2e	784	650	2 ans	59,0734	3 199,81	95,99	751,96		454,00
	1er	741	617	2 ans	59,0734	3 037,36	91,12	713,78		454,00
CAPITAINE DE POLICE	11e	877	721		59,0734	3 549,33	106,48	976,06		416,00
	10e	821	678	3 ans	59,0734	3 337,65	100,13	917,85		416,00
	9e	776	643	3 ans	59,0734	3 165,35	94,96	870,47		416,00
	8e	732	610	2,5 ans	59,0734	3 002,90	90,09	825,80		416,00
	7e	693	580	2,5 ans	59,0734	2 855,21	85,66	785,18		416,00
	6e	653	550	2 ans	59,0734	2 707,53	81,23	744,57		416,00
	5e	611	518	2 ans	59,0734	2 550,00	76,50	701,25		416,00
	4e	567	485	2 ans	59,0734	2 387,55	71,63	680,45		416,00
	3e	525	455	2 ans	59,0734	2 239,87	67,20	638,36		416,00
	2e	499	435	1 an	59,0734	2 141,41	64,24	610,30		416,00
	1er	469	415	1 an	59,0734	2 042,96	61,29	582,24		416,00
	stagiaire	367	366	1 an	59,0734	1 801,74	18,02	513,49		157,00
	élève	367	366	6 mois	59,0734	1 801,74	18,02	234,22		

COMPLEMENT RTT	IND POSTE DIFFICILE	IND SUJ EXCEPT	COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
56,67	14,11	85,75	59,40	-32,42	533,86	256,40	21,86	35,03	644,52	48,10	5 384,67
56,67	14,11	85,75	56,94	-32,42	508,18	244,11	21,86	33,58	617,84	45,78	5 157,94
56,67	14,11	85,75	55,11	-32,42	489,05	234,42	21,86	32,50	597,97	44,06	4 989,63
56,67	14,11	85,75	51,97	-32,42	456,27	218,76	21,86	30,65	563,92	41,11	4 700,16
56,67	14,11	85,75	51,50	-32,42	451,35	216,47	21,86	30,37	558,81	40,66	4 656,68
56,67	14,11	85,75	48,10	-32,42	415,83	199,61	21,86	28,36	521,91	37,46	4 342,98
56,67	14,11	85,75	46,48	-32,42	398,89	191,67	21,86	27,41	504,32	35,94	4 193,27
56,67	14,11	85,75	57,69	-32,42	533,86	256,40	-	34,02	626,03	48,10	5 427,49
56,67	14,11	85,75	55,24	-32,42	508,18	244,11	-	32,57	599,35	45,78	5 200,77
56,67	14,11	85,75	53,41	-32,42	489,05	234,42	-	31,49	579,49	44,06	5 032,46
56,67	14,11	85,75	50,27	-32,42	456,27	218,76		29,64	545,43	41,11	4 742,99
56,67	14,11	85,75	49,80	-32,42	451,35	216,47		29,37	540,32	40,66	4 699,50
56,67	14,11	85,75	46,40	-32,42	415,83	199,61		27,36	503,43	37,46	4 385,81
56,67	14,11	85,75	44,77	-32,42	398,89	191,67		26,40	485,83	35,94	4 236,10
56,67	14,11	85,75	48,07	-32,42	451,35	216,47		28,34	521,55	37,41	4 514,83
56,67	14,11	85,75	47,28	-32,42	443,15	212,89		27,88	513,03	37,26	4 441,54
56,67	14,11	85,75	44,67	-32,42	415,83	199,61		26,34	484,65	36,76	4 198,58
56,67	14,11	85,75	42,57	-32,42	393,98	188,73		25,11	461,95	35,49	4 005,33
56,67	14,11	85,75	40,69	-32,42	374,30	179,60		24,00	441,51	33,72	3 831,39
56,67	14,11	85,75	38,86	-32,42	355,18	170,57		22,92	421,65	32,00	3 662,43
56,67	14,11	85,75	37,13	-32,42	337,15	161,76		21,90	402,91	30,37	3 503,42
56,67	14,11	85,75	43,45	-32,42	393,98	207,72		25,62	471,42	34,50	4 082,19
56,67	14,11	85,75	41,13	-32,42	370,48	195,21		24,25	446,24	33,38	3 867,31
56,67	14,11	85,75	39,24	-32,42	351,35	185,52		23,14	425,75	31,65	3 692,72
56,67	14,11	85,75	37,46	-32,42	333,32	176,06		22,09	406,43	30,03	3 528,43
56,67	30,35	85,75	35,97	-32,42	316,93	167,57		21,21	390,34	28,55	3 393,77
56,67	30,35	85,75	34,35	-32,42	300,54	158,43		20,26	372,77	27,08	3 244,96
56,67	30,35	85,75	32,63	-32,42	283,05	149,07		19,24	354,03	25,50	3 085,83
56,67	30,35	85,75	31,05	-32,42	265,02	139,61		18,31	336,89	23,88	2 943,33
56,67	30,35	85,75	29,42	-32,42	248,63	131,12		17,35	319,18	22,40	2 792,52
56,67	30,35	85,75	28,33	-32,42	237,70	125,68		16,71	307,38	21,41	2 691,75
56,67	30,35	85,75	27,24	-32,42	226,77	119,58		16,06	295,58	20,43	2 591,65
			22,37			305,53		12,37	242,73	18,02	1 928,59
			17,25			270,78		10,23	187,22	12,61	1 574,03



VALEUR DU POINT D'INDICE AU 01/01/2024 : 4,92€
NB : les CDTs DIV détachés dans un EF bénéficient d'une IRP de 600€

REMUNERATIONS MOYENNES MENSUELLES
DES FONCTIONNAIRES DU CORPS DE COMMANDEMENT
EN POSTE EN PROVINCE (IR = 0%) AU 1^{ER} JANVIER 2024

GRADE	ECHELON	IB	INDICE MAJORES	DUREE ECHELON	VALEUR DU POINT	TRAITEMENT INDICIAIRE	ISSP	NBI	IRP
COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	E. Spécial	HEA3	977		59,0734	4 809,56	1 130,25	196,91	454,00
		HEA2	930	1 an	59,0734	4 578,19	1 075,87	196,91	454,00
		HEA1	895	1 an	59,0734	4 405,89	1 035,38	196,91	454,00
	4e	1027	835	2 ans	59,0734	4 110,52	965,97	196,91	454,00
	3e	1015	826	2 ans	59,0734	4 066,22	955,56	196,91	454,00
	2e	930	761	2 ans	59,0734	3 746,24	880,37	196,91	454,00
	1er	890	730	2 ans	59,0734	3 593,63	844,50	196,91	454,00
COMMANDANT DIVISIONNAIRE	E. Spécial	HEA3	977		59,0734	4 809,56	1 130,25		660,00
		HEA2	930	1 an	59,0734	4 578,19	1 075,87		660,00
		HEA1	895	1 an	59,0734	4 405,89	1 035,38		660,00
	4e	1027	835	3 ans	59,0734	4 110,52	965,97		660,00
	3e	1015	826	3 ans	59,0734	4 066,22	955,56		660,00
	2e	930	761	2,5 ans	59,0734	3 746,24	880,37		660,00
	1er	890	730	2,5 ans	59,0734	3 593,63	844,50		660,00
COMMANDANT DE POLICE	7e	1015	826		59,0734	4 066,22	955,56		454,00
	6e	995	811	2,5 ans	59,0734	3 992,38	938,21		454,00
	5e	930	761	2,5 ans	59,0734	3 746,24	880,37		454,00
	4e	878	721	2 ans	59,0734	3 549,33	834,09		454,00
	3e	830	685	2 ans	59,0734	3 372,11	792,45		454,00
	2e	784	650	2 ans	59,0734	3 199,81	751,96		454,00
	1er	741	617	2 ans	59,0734	3 037,36	713,78		454,00
CAPITAINE DE POLICE	11e	877	721		59,0734	3 549,33	976,06		416,00
	10e	821	678	3 ans	59,0734	3 337,65	917,85		416,00
	9e	776	643	3 ans	59,0734	3 165,35	870,47		416,00
	8e	732	610	2,5 ans	59,0734	3 002,90	825,80		416,00
	7e	693	580	2,5 ans	59,0734	2 855,21	785,18		416,00
	6e	653	550	2 ans	59,0734	2 707,53	744,57		416,00
	5e	611	518	2 ans	59,0734	2 550,00	701,25		416,00
	4e	567	485	2 ans	59,0734	2 387,55	680,45		416,00
	3e	525	455	2 ans	59,0734	2 239,87	638,36		416,00
	2e	499	435	1 an	59,0734	2 141,41	610,30		416,00
	1er	469	415	1 an	59,0734	2 042,96	582,24		416,00

COMPLEMENT RTT	COMPENSATION CSG MINIMA	Transfert prime-point	PENSION CIVILE	PENSION CIVILE ISSP	PENSION CIVILE NBI	RDS	CSG	RAFP	TRAITEMENT NET MENSUEL
56,67	59,40	-32,42	533,86	256,40	21,86	33,79	621,73	46,92	5 157,71
56,67	56,94	-32,42	508,18	244,11	21,86	32,37	595,68	45,78	4 936,14
56,67	55,11	-32,42	489,05	234,42	21,86	31,32	576,29	44,06	4 772,55
56,67	51,97	-32,42	456,27	218,76	21,86	29,51	543,04	41,11	4 491,17
56,67	51,50	-32,42	451,35	216,47	21,86	29,24	538,05	40,66	4 448,89
56,67	48,10	-32,42	415,83	199,61	21,86	27,28	502,03	37,46	4 143,95
56,67	46,48	-32,42	398,89	191,67	21,86	26,35	484,85	35,94	3 998,42
56,67	57,69	-32,42	533,86	256,40		32,81	603,78	36,99	5 215,85
56,67	55,24	-32,42	508,18	244,11		31,40	577,73	36,87	4 993,27
56,67	53,41	-32,42	489,05	234,42		30,34	558,34	36,79	4 828,04
56,67	50,27	-32,42	456,27	218,76		28,54	525,09	36,63	4 543,85
56,67	49,80	-32,42	451,35	216,47		28,27	520,10	36,61	4 501,16
56,67	46,40	-32,42	415,83	199,61		26,31	484,08	36,44	4 193,19
56,67	44,77	-32,42	398,89	191,67		25,38	466,90	35,94	4 046,63
56,67	48,07	-32,42	451,35	216,47		27,25	501,32	26,22	4 323,62
56,67	47,28	-32,42	443,15	212,89		26,79	493,01	26,18	4 252,24
56,67	44,67	-32,42	415,83	199,61		25,29	465,30	26,06	4 015,64
56,67	42,57	-32,42	393,98	188,73		24,08	443,14	25,95	3 826,62
56,67	40,69	-32,42	374,30	179,60		23,00	423,19	25,86	3 655,85
56,67	38,86	-32,42	355,18	170,57		21,95	403,79	25,77	3 489,97
56,67	37,13	-32,42	337,15	161,76		20,95	385,51	25,69	3 333,86
56,67	43,45	-32,42	393,98	207,72		24,60	452,61	24,10	3 904,35
56,67	41,13	-32,42	370,48	195,21		23,26	428,01	23,98	3 694,25
56,67	39,24	-32,42	351,35	185,52		22,17	407,99	23,89	3 522,74
56,67	37,46	-32,42	333,32	176,06		21,15	389,11	23,81	3 361,36
56,67	35,97	-32,42	316,93	167,57		20,21	371,95	23,73	3 214,54
56,67	34,35	-32,42	300,54	158,43		19,28	354,79	23,65	3 068,37
56,67	32,63	-32,42	283,05	149,07		18,29	336,48	23,56	2 912,06
56,67	31,05	-32,42	265,02	139,61		17,38	319,77	23,49	2 772,46
56,67	29,42	-32,42	248,63	131,12		16,44	302,48	22,40	2 625,30
56,67	28,33	-32,42	237,70	125,68		15,81	290,95	21,41	2 527,23
56,67	27,24	-32,42	226,77	119,58		15,19	279,41	20,43	2 429,82

IMPORTANT

ADHEREZ EN LIGNE
SUR NOTRE SITE
INTERNET
WWW.SYNERGIE-OFFICIERS.COM



ET BENEFICIEZ
DESORMAIS
D'ALLIANCE AVANTAGES
WWW.ALLIANCEAVANTAGES.FR

SYNERGIE-OFFICIERS
03 boulevard du palais 75004 PARIS
01-40-13-02-85
bureau.national@synergie-officiers.com
twitter : @PoliceSynergie